



**AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE N°2009-10-10  
MARCHE de TRAVAUX DE MAINTENANCE DE CREATION ET D'EXTENSION DU  
RESEAU D'ECLAIRAGE PUBLIC DE VENELLES**

**Nom et adresse officiels du pouvoir adjudicateur:**

Commune de Venelles, Rue des écoles, BP 90075  
13614 VENELLES cedex  
Tél 04 42 54 93 17 - Fax 04 42 54 10 71

**Objet et forme du Marché :**

Marché de travaux à bons de commande  
Type de procédure : MAPA art 28 et 77 du CMP  
70 000 € HT mini / 180 000 € HT max  
Variantes non autorisées.  
Durée de validité des offres : 120 jours  
Durée du marché : 1 an ferme renouvelable 3 fois sans excéder 4 ans

45112500-0	Travaux de terrassements
45316110-9	Installation de matériel d'éclairage public

Date d'effet : A titre d'information dès notification vers le 16 novembre 2009.

Classification CPV :

**Modalités de financement et de règlement :** Ressources communales.

Paieement par mandat administratif.

**Critères de sélection des candidatures:** garanties techniques et financières, références suffisantes.

**Critères d'attribution :**

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères par ordre décroissant d'importance, avec pondération :

Prix : 60 %

Valeur technique de l'offre : 40%

**Date limite de réception des candidatures et offres :** 5 novembre 2009 à 12 heures.

**Renseignements techniques :**

A. GUASCH, DST tel : 04 42 54 93 24

**Retrait, des dossiers et renseignements d'ordre administratif :** dossier remis gratuitement sur format papier ou PDF sur demande au service de la Commande Publique, Hôtel de ville, Rue des Ecoles, BP 90075, 13614 VENELLES CEDEX, tél. : 04 42 54 93 17 – Fax 04 42 54 10 71 ou à télécharger sur [achatpublic.com](http://achatpublic.com)

**Adresse à laquelle les offres doivent être remises ou envoyées :** Hôtel de ville, service de la commande publique, Rue des Ecoles, BP 90075, 13614 VENELLES CEDEX.

Les propositions devront être transmises par pli recommandé ou remises contre récépissé, sous enveloppe cachetée portant la mention : « marché d'éclairage public de Venelles - Ne pas ouvrir ».

**L'instance chargée des procédures de recours est :** Tribunal administratif de Marseille – 22, rue Breteuil – 13281 Marseille cedex 06

Les recours peuvent être introduits sur le fondement de l'article L 551-1 du Code de justice administrative avant la conclusion du contrat et/ou de l'article R 421-1 du même code dans un délai de deux mois à compter de la notification de la décision de rejet de la candidature ou de l'offre.

**Date d'envoi du présent avis à la publication :** 13/10/2009